

DECISION N° 2026/050

MODIFICATION DES TARIFS COMMUNAUX DU THEATRE « LE RAYON VERT » POUR LA SAISON 2026-2027

Le Maire de Saint-Valery-en-Caux,

- **VU** le code général des collectivités territoriales ;
- **VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;
- **VU** la délibération n°CM-2026-03-27/18 du Conseil Municipal du 27 mars 2026, portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire pour la mandature 2026-2032 ;
- **VU** la décision du Maire n°2026/18 prise par délégation du Conseil Municipal du 11 mars 2026, portant actualisation 2026 de certains tarifs communaux ;

DECIDE

Article 1^{er} : Les dispositions de l'article 5 de la décision n°2026/18 susvisée sont abrogées pour être remplacées par les dispositions suivantes.

Article 2 : A compter du 1^{er} septembre 2026, les tarifs communaux relatifs aux services du théâtre municipal « Le Rayon Vert » sont fixés comme suit :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Abonnement (nominatif à partir de 3 spectacles) :			
Tarif plein	21 €	16 €	10 €
Tarif réduit ⁽¹⁾	17 €	13 €	8 €
Tarif minimum ⁽³⁾	10 €	8 €	5 €
Billetterie individuelle :			
Tarif plein	25 €	19 €	11 €
Tarif réduit ⁽²⁾	20 €	15 €	9 €
Tarif minimum ⁽³⁾	12 €	10 €	6 €
Tarif agent municipal ⁽⁴⁾	17 €	13 €	8 €
Tarif « Pass famille » ⁽⁵⁾	-	10 €	6 €
Tarif exonéré ⁽⁶⁾	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Tarif unique « Close Up Scorpène » ⁽⁷⁾	13 €		
Festival « En attendant l'éclaircie » :			
- Spectacle à l'unité	Tarifs de billetterie de la catégorie C 16 € pour 2 spectacles 24 € pour 3 spectacles		
- Pass 2 spectacles			
- Pass 3 spectacles			
Groupes scolaires :			
- Ecoles de Saint Valery			
- Ecoles extérieures	-	5 €	5 €
- Collèges, lycées, MFR et autres établissements d'enseignement	-	6 €	6 €
	8 €	8 €	6 €
Stages et ateliers de pratique artistique :			
- Atelier enfant	11 €		
- Atelier parent-enfant	16 € le binôme (1 enfant + 1 adulte)		
- Atelier « Lecture pistée / À la trace »	11 € en individuel ou 16 € le binôme (1 enfant + 1 adulte)		
- Stage week-end pour les participants de moins de 16 ans	62 €		
Location du théâtre clé en main (frais de personnel inclus) ⁽⁸⁾ :			
- 1 ^{er} jour	2 545 € (avec montage, répétition, représentation et démontage le même jour)		
- A partir du 2 ^{ème} jour	1 273 € par jour (avec prémontage et/ou répétition supplémentaire et/ou représentation supplémentaire et/ou nécessité de démontage le lendemain)		
- Formule « associations et établissements scolaires » en juin ⁽⁹⁾	Gratuit (avec (pré)montage et/ou répétition, représentation(s) et démontage, inclus deux techniciens du théâtre)		

- (1) - Le tarif réduit pour les abonnements est réservé aux personnes âgées de moins de 26 ans et aux personnes âgées de 65 ans et plus, au moment de l'achat de l'abonnement et sur présentation d'une pièce d'identité.
- (2) - Le tarif réduit pour les billets individuels est réservé aux personnes âgées de moins de 26 ans et aux personnes âgées de 65 ans et plus au moment de l'achat de l'abonnement et sur présentation d'une pièce d'identité ; ainsi qu'aux groupes comptant au moins dix personnes et aux élèves du conservatoire à rayonnement intercommunal de musique, théâtre et danse de la Côte d'Albâtre.
- (3) - Le tarif minimum est réservé aux scolaires, aux apprentis et étudiants âgés de moins de 26 ans, aux demandeurs d'emploi, aux intermittents du spectacle, aux allocataires de minima sociaux et du revenu de solidarité active, de l'allocation pour adulte handicapé, de l'allocation pour personnes âgées, sur présentation d'un titre d'identité pour les conditions d'âges et de tout justificatif de droit daté de moins de trois mois pour les conditions de situation d'emploi ou de bénéfice d'aide. Il n'est par ailleurs accordé aux participants de stage ou d'atelier de pratique artistique, que pour les seuls spectacles en lien avec ce même stage ou atelier.
- (4) - Le tarif « agent municipal » est réservé aux agents employés par la Ville ou par le Centre Communal d'Action Sociale et leur conjoint(e).
- (5) - Le tarif « Pass famille » est réservé aux membres d'une même famille, composée de deux adultes au plus pour l'achat de quatre billets individuels au minimum pour un même spectacle.
- (6) - Le tarif « exonéré » est réservé aux professionnels du spectacle vivant, aux accompagnateurs de groupe scolaire, aux compagnies programmées sur la saison du théâtre en cours et uniquement sur leur propre spectacle et pour les lots offerts aux jeux, concours et loteries.
- (7) - Le tarif unique pour le spectacle « Close Up Scorpène » est hors abonnement.
- (8) - Le personnel d'accueil (billetterie, contrôle ...) n'est pas inclus dans la location du théâtre
- (9) - Réservée aux seuls établissements scolaires et associations domiciliés à Saint-Valéry-en-Caux, valable une seule fois par an, obligatoirement en juin, dans la limite d'un maximum trois jours, impérativement consécutifs, et à la condition de la gratuité d'accès pour le public accueilli ; l'appel à la libre générosité au début ou à l'issue de la représentation étant toutefois toléré.

Article 3 : La décision n°2026/18 susvisée est modifiée en conséquence.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

SAINT-VALÉRY-EN-CAUX, le 16 juin 2026



Le Maire,

Bertrand BUIRETTE

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le
Et de sa publication le

17 JUIN 2026

17 JUIN 2026

Pour le Maire et par délégation :
Le Directeur Général des Services,
Bruno MIQUELARD